

**COMMUNE DE GRIGNON****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 20181212.05**

Le douze décembre Deux Mil Dix-Huit, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame Lina BLANC, Monsieur Dominique BRUNOD, Monsieur Gilles CHRISTIN, Madame Martine GACHON, Monsieur Bruno KARST, Madame Marie NICASTRO, Monsieur Franck PAVIOL, Madame Brigitte PETIT, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame Sylvie DAL MOLIN, Monsieur Bernard TARTARAT CHAPITRE.

Était excusé(e)s : -

Secrétaire de Séance : Madame Marie NICASTRO

Date de convocation : le 6 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 10 (dix)

Présents : 8 (huit)

Votants : 8 (huit)

Pour : 8 (huit)

Abstentions : 0 (zéro)

Contre : 0 (zéro)

Rapporteur : Madame Brigitte PETIT

**OBJET : SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'AMRF « L'ETAT DE SANTE DU PAYS NECESSITE UNE POLITIQUE AMBITIEUSE, URGENTE, EXTREMEMENT VOLONTARISTE ET FINANCEE »**

*Vu la motion « L'état de santé du pays nécessite une politique ambitieuse, urgente, extrêmement volontariste et financée » adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, le 23 septembre 2018 à St-Léger-les-Mélèzes.*

**Considérant que :**

Le 18 septembre dernier le Président de la République a présenté les grandes orientations visant à la restructuration de notre système de santé. Cependant, la gravité de la situation nécessite plus qu'un changement d'approche, mais un véritable changement de paradigme.

Les effets attendus nécessiteront un certain temps pour être perceptibles, tant l'impasse actuelle est manifeste et les causes multiples et complexes. Le Président de la République s'est certes livré à un diagnostic précis de la situation, mais celui-ci est connu de tous, tant la problématique est posée depuis longtemps. Les transformations sociétales, l'évolution de l'exercice des métiers de la santé, les aspirations nouvelles en matière de conditions de vie et la mutation des pratiques professionnelles de l'ensemble des acteurs de la santé, nécessitent un changement global de politique en matière de santé. L'approche générale qui consiste à appréhender le système « autour du patient » est la moindre des choses, c'est une évidence qui ne doit pas se contenter d'être une simple formule. Pour cela, les efforts financiers doivent être assumés et assurés. En dotations comme en dépenses, ils nécessitent une nouvelle approche et une responsabilité partagée.

L'AMRF se félicite que sa proposition sur le changement du périmètre professionnel des interventions des acteurs de la santé ait été retenue, à l'instar de la vaccination pour les pharmaciens. Cette évolution permettrait une revalorisation des fonctions et une meilleure adéquation aux besoins.

Mais cette conception novatrice de la réorganisation du plateau de l'offre de soin ne pourra être efficace que si son contour, les modalités d'organisation et la formation qui en découlent sont le fruit d'un accord entre toutes les parties prenantes professionnelles. À ce titre, le rôle, le fonctionnement, et la gouvernance des ARS doivent être repensés, tant les incompréhensions génèrent des conflits douloureux.

Sans entrer dans les détails du « plan santé », dont les interactions sont réelles, plusieurs décisions de principe nous semblent aller dans le bon sens, comme la fin de la course à la tarification à l'activité (T2a) ou le paiement à l'acte, l'allègement des lourdeurs administratives qui dégageront du temps médical, ou le recours à des fonctions nouvelles d'accompagnements des consultations. Les maires ruraux sont par ailleurs satisfaits de constater que plusieurs de leurs demandes exprimées lors de nombreuses auditions sont retenues, comme la mise en place d'efforts sans précédents en matière de prévention et de développement du numérique et de la télémédecine. Sur ce dernier point, les Maires ruraux insistent néanmoins sur la nécessité d'être accompagné par un soignant, dont la définition doit être discutée (médecin, infirmier, pharmacien, etc.).

L'injustice des inégalités d'accès aux soins se double alors d'une injustice en terme d'aménagement du territoire, puisque dans les territoires « sous dotés » ce sont les collectivités, via l'impôt des citoyens, qui agissent pour l'accueil des professionnels de santé, sans que l'État les accompagne financièrement. Cette injustice financière est un frein à la résolution de l'injustice sociale des délais pour accéder aux soins. À titre d'exemple, une récente étude de la DREES a montré qu'il faut en moyenne patienter 29 jours pour rencontrer un ophtalmo à Paris, contre 97 jours dans les communes rurales de France.

Les 400 ou 500 médecins envisagés pour répondre à l'urgence des besoins dans les territoires dits prioritaires ne seront donc pas suffisants, tant les territoires dits « prioritaires » sont nombreux. Le problème est profond, et les annonces, fussent-elles positives, ne sont pas à la hauteur des besoins urgents (une formation de médecin durant 9 ans, les effets d'une réforme à la rentrée 2019 ne se feront éventuellement sentir qu'en 2028).

Dans ce domaine, si la réforme du numerus clausus va dans le bon sens (même si elle risque de renforcer la sélection post-bac et d'accentuer la ségrégation sociale pour l'accès aux études de médecine), elle ne saurait régler à elle seule l'étendue de la problématique et la réforme des études de médecine est une nécessité. Il faut imaginer une politique beaucoup plus ambitieuse afin d'inviter les jeunes étudiants à s'intéresser à la médecine générale tout au long de leur parcours de formation. Alors qu'en septembre dernier 9 600 étudiants ont été amenés à choisir leur internat, une grande majorité d'entre eux n'ont pas été suffisamment informés sur les opportunités et les enjeux d'une orientation vers la médecine générale, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain. Au-delà de la responsabilité pédagogique des acteurs universitaires, avec lesquels il serait nécessaire d'avoir plus de relation, c'est tout le système de la formation et de l'orientation des étudiants qui doit accompagner les étudiants vers la médecine générale dans les zones prioritaires.

Car si l'ordre des médecins n'a pas souhaité qu'il puisse y avoir des mesures coercitives sur l'installation des médecins, il est possible d'imaginer des solutions pour sécuriser l'engagement d'étudiants et de lever les contraintes qui pèsent sur leur quotidien (le logement et le job étudiant est par exemple localisé en ville). Une bourse pour accompagner les stages d'externat en milieu rural en contrepartie d'un engagement à exercer 3 ans en fin de formation est une idée parmi d'autres qui permettrait de répondre dès à présent au déficit chronique connu de tous.

Au final, plusieurs propositions énoncées dans le « plan santé » sont porteuses d'évolutions positives et répondent aux attentes exprimées depuis longtemps par les populations rurales. Toutefois, elles ne seront possibles et efficaces qu'avec une refonte globale du système de formation et avec l'aide des professionnels de santé, dont certaines structures représentatives, aux habitudes parfois corporatistes, oublient qu'elles sont aussi là pour être au service des habitants. De ce point de vue, un effort de tous est nécessaire. »

**En conséquence, après avoir entendu l'exposé susmentionné,**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE à l'unanimité ;**

- **De soutenir** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF « « L'état de santé du pays nécessite une politique ambitieuse, urgente, extrêmement volontariste et financée ».

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le -----  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20181212-20181212-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2018  
Affichage : 14/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 12 décembre 2018.

Madame le Maire,

Brigitte PETIT

